

Sous-direction des opérations
Division des contrats
Bureau marché

ANNEXE N°II A L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°24 01 123

Annexe : modification de l'avenant n°1 correctif du CCTP marché subséquent n°3 (MELCHIOR) :

<u>Type de modification</u>	<u>Numéro de paragraphe</u>	<u>Type de texte</u>	<u>Avant</u>	<u>Après</u>
Modification	Historique des évolutions (versions successives)	Tableau		Création de la version 1.2 du 11/03/2026 « mise à jour Avt 1 – Correctif »
Modification	Sommaire	Sommaire		Mise à jour Table des matières

Type de modification	Numéro de paragraphe	Type de texte	Avant	Après
Modification	Sur l'ensemble du CCTP	Tout type	SIM@T	SIMAT
Modification	Sur l'ensemble du CCTP	Tout type	A et E nécessitant un accent	À et É
Modification	Sur l'ensemble du CCTP	Tout type	Pallier	Palier
			<u>POSTE 6 – MISE EN PLACE ET RESTITUTIONS FINALES DU MARCHÉ SUBSEQUENT</u>	
Modification	3.1.1 Sous-poste 6.1 – Mise en place du marché subséquent	Ex-MCO-MS3-2	la prise en compte, chez le titulaire, des stocks État (Cf. § 5.3.2 du CCTP de l'accord cadre), des moyens et des matériels nécessaires pour assurer l'ensemble des prestations du présent marché subséquent ; ...	la prise en compte, chez le titulaire, des stocks État (Cf. § 5.4.1 et 5.4.2 du CCTP de l'accord cadre), des moyens et des matériels nécessaires pour assurer l'ensemble des prestations du présent marché subséquent ; ...
Ajout	3.1.1 Sous-poste 6.1 – Mise en place du marché subséquent	[Livrable -MS3-Avt1-1.]		Catalogue des formations
Modification	3.1.1 Sous-poste 6.1 – Mise en place du marché subséquent	Ex-MCO-MS1-4	Le titulaire respecte les exigences définies aux § 4, 5.47, 5.4.2 et 5.7.1 du CCTP de l'accord cadre.	Le titulaire respecte les exigences définies aux § 4, 5.47, 5.4.1 et 5.4.2 du CCTP de l'accord cadre.
Modification	3.1.1 Sous-poste 6.1 – Mise en place du	[Ex-Tech-résultat-MS1-1].	Le titulaire fournit les livrables relatifs aux § 4, 5.47, 5.4.2 et 5.7.1 du CCTP de l'accord cadre.	Le titulaire fournit les livrables relatifs aux § 4, 5.47, 5.4.1 et 5.4.2 du CCTP de l'accord cadre.

<u>Type de modification</u>	<u>Numéro de paragraphe</u>	<u>Type de texte</u>	<u>Avant</u>	<u>Après</u>
	marché subséquent			
			<u>POSTE 7 – MANAGEMENT ET QUALITE DU MARCHÉ SUBSEQUENT</u>	
Modification	3.2.1 Sous poste 7.1 - Management et Qualité annuel récurrent du marché subséquent	[Ex-MCO-MS1-17].	La liste des modifications nécessaires intègre les évolutions liées : à l'analyse des obsolescences (Cf. § Erreur ! Source du renvoi introuvable. du CCTP de l'accord-cadre) ; au traitement des faits techniques (Cf. § Erreur ! Source du renvoi introuvable. du CCTP de l'accord-cadre) ; aux évolutions de configurations ; tout autre besoin à définir.	<i>La liste des modifications nécessaires intègre les évolutions liées :</i> <i>à l'analyse des obsolescences (Cf. § 5.11 du CCTP de l'accord-cadre) ;</i> <i>au traitement des faits techniques (Cf. § 5.41.4 du CCTP de l'accord-cadre) ;</i> <i>aux évolutions de configurations ;</i> <i>tout autre besoin à définir.</i>
			<u>POSTE 8 – MAINTENANCE CORRECTIVE</u>	
Modification	Sous-poste 8.1- Maintenance corrective sur site du titulaire	[Ex-MCO-MS1-26].	[Ex-MCO-MS3- 26]. Pour les articles classés « Bon état » (Cf. § 5.28.1 du CCTP de l'accord cadre), la restitution intervient dans le meilleur délai, sans excéder le TAT défini dans le présent marché subséquent	<i>[Ex-MCO-MS3- 26]. Pour les articles classés « Bon état » (Cf. § 5.25.2 du CCTP de l'accord cadre), la restitution intervient dans le meilleur délai, sans excéder le TAT défini dans le présent marché subséquent</i>
Modification	Sous-poste 8.1- Maintenance corrective sur site du titulaire	[Ex-MCO-MS1-27].	Pour les articles classés « Mauvais état » (Cf. § 5.28.2) ou « Incomplet » (Cf. § 5.28.3), le TAT ne peut excéder le TAT défini dans le présent marché subséquent pour préserver l'engagement de privation de jouissance maximal.	<i>Pour les articles classés « Mauvais état » (Cf. § 5.22 du CCTP de l'accord cadre) ou « Incomplet » (Cf. § 5.23 du CCTP de l'accord cadre), le TAT ne peut excéder le TAT défini dans le présent marché subséquent pour préserver l'engagement de privation de jouissance maximal.</i>
Ajout	Sous-poste 8.1- Maintenance corrective	Texte	Au-delà de cette limite mensuelle, toute demande excédentaire de l'administration décale le TOTAT d'exécution de la présente prestation de maintenance corrective sur le mois suivant.	<i>Au-delà de cette limite mensuelle, toute demande excédentaire de l'administration décale le TOTAT d'exécution de la présente prestation de maintenance</i>

<u>Type de modification</u>	<u>Numéro de paragraphe</u>	<u>Type de texte</u>	<u>Avant</u>	<u>Après</u>
	sur site du titulaire			<i>corrective des articles excédentaires sur le mois suivant.</i>
Ajout nouveau livrable [Livrable-Avt1-MS3-2.]	Sous-poste 8.3 - Adaptation de la chaîne industrielle de maintenance	[Livrable -Avt1-MS3-2.]		<i>[Livrable-MS3-Avt1-2.] Adaptation de la chaîne de réparation selon le palier mis en place.</i>
Ajout	3.5.1 Sou s-poste 11.1- Constitution des LRP	[Ex-MCO-MS3-55].	La présente prestation est exécutée en trente (30) jours maximum.	<i>La présente prestation est exécutée en trente (30) jours maximum dans la limite des stocks État constitués à cette date.</i>
			7 - COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FOURNITURES	
Ajout nouveau livrable [Livrable-Avt1-MS3-Avt1-1.]	7. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FOURNITURES	Livrables		<i>[Livrable-MS3-Avt1-1.] Catalogue des formations 1 fois révisé si besoin Au plus tard à la réunion de lancement Informatique SIMMT/DP SIMMT/SETM Vérification Cf. § 6.1.2 du CCTP de l'accord cadre</i>
Ajout nouveau livrable [Livrable-Avt1-MS3-Avt-2.]	7. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FOURNITURES	Livrable		<i>[Livrable-MS3-Avt-2.] Adaptation de la chaîne de réparation selon le palier mis en place A chaque occurrence Selon la table de prix Informatique</i>

<u>Type de modification</u>	<u>Numéro de paragraphe</u>	<u>Type de texte</u>	<u>Avant</u>	<u>Après</u>
				SIMMT/DP SIMMT/SETM Vérification Cf. § 6.1.2 du CCTP de l'accord cadre